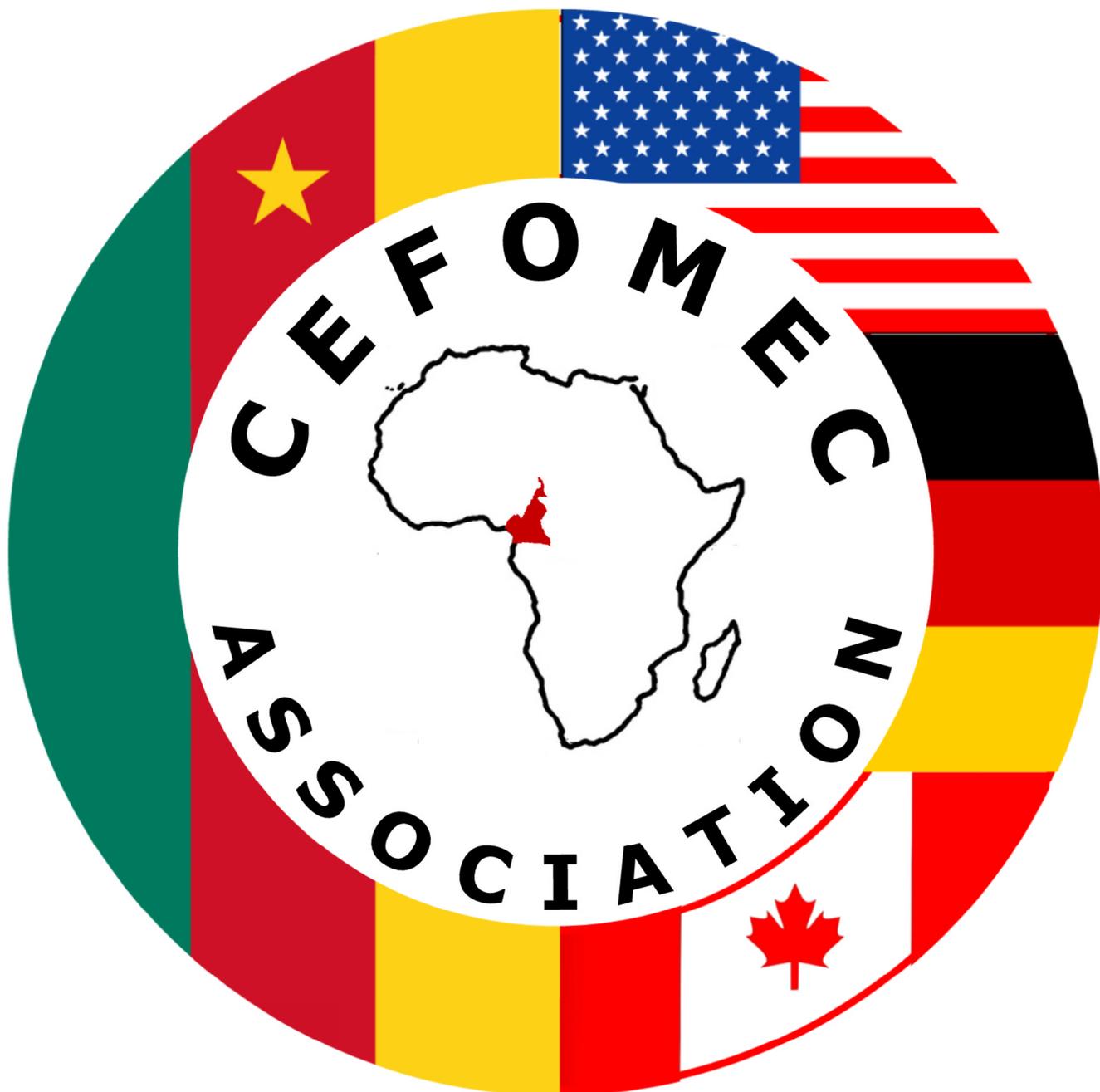


# FRAIS D'ADHÉSION CEFOMECE Association





# Main dans la main pour le Cameroun

## **Frais d'adhésion:**

La pleine adhésion est associée à l'obligation de contribuer par des dons financiers, sous la forme d'une contribution annuelle à la réalisation de l'association. L'Assemblée générale a décidé de mettre l'ordre suivant:

## **Prix d'entrée:**

Le prix d'entrée ne sera pas facturé.

## **Montant des frais d'adhésion:**

Le tarif est de:

- |   |          |            |                  |
|---|----------|------------|------------------|
| - Les personnes physiques   | au moins | 30,00 EUR  | par année civile |
|   | ou       | 40,00 USD  |                  |
|   | ou       | 24,00 GBP  |                  |
| - Les personnes morales de sociétés<br>privées et publiques et<br>les sociétés commerciales | au moins | 100,00 EUR | par année civile |
|   | ou       | 130,00 USD |                  |
|   | ou       | 80,00 GBP  |                  |

Si un joint membre de l'association dans une année civile, ce membre est en droit de payer une cotisation pour l'année entière.

## **Date d'échéance de la contribution:**

La cotisation annuelle est payable immédiatement dans l'année d'entrée, sinon le premier Avril échéance.

## **Dons:**

Les montants qui dépassent le montant minimum doivent être comptabilisés comme un don. Tous les donateurs recevront en Janvier de l'année suivante, un certificat de don.

Cette réglementation des frais a été adoptée à la réunion inaugurale le 20 Février 2011.